

PROTOCOLE INTERNAT 2025-2026

A DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVES INTERNES

« *L'internat est une possibilité offerte aux élèves. Il ne doit pas être considéré comme une prestation à la carte. Son fonctionnement impose des règles de vie collective et suppose une attitude responsable de la part des élèves internes : respect d'autrui (camarades et adultes), respect des biens (publics, collectifs ou particuliers) ».*

1. MODALITES D'ACCUEIL EN SEMAINE

- ✓ Les sorties sont autorisées de la dernière heure de cours de la journée jusqu'à 18h00 du lundi au vendredi. **Les élèves qui terminent à 18h n'ont pas la possibilité de sortir du lycée et doivent se rendre directement à l'internat pour l'appel en chambre.**
- ✓ Les absences ou retards éventuels doivent être signalé au plus vite à la vie scolaire à l'adresse mail suivante : vie-scolaire1.0390027t@ac-besancon.fr
- ✓ La présence à tous les repas est obligatoire.
- ✓ Les élèves internes ont la possibilité de s'externer en semaine à raison **d'une fois par semaine** avec une autorisation parentale.
- ✓ Les élèves internes peuvent participer à des activités sportives et culturelles en dehors de l'établissement au maximum **deux fois par semaine**. L'élève doit informer le bureau de la vie scolaire de son absence et demander à ce qu'un plateau repas lui soit réservé **avant 12h le jour de l'activité**. En cas d'oubli, l'élève risque de ne pas avoir de repas réservé.
- ✓ Pour les repas du midi, la réservation des repas est obligatoire même pour les internes.

2. MODALITE D'ACCUEIL LE DIMANCHE SOIR

- ✓ L'accueil des élèves internes le dimanche soir se fait par le portail de la cour (*chemin de la citadelle*) **de 19h30 à 22h**.
- ✓ Aucune restauration n'est proposée le dimanche soir. Les élèves qui arrivent **avant 20h30** ont la possibilité de ramener leur repas et de manger dans la cafeteria du lycée.
- ✓ Tout changement dans la date ou l'heure d'arrivée d'un élève doit être signalé à la vie scolaire par écrit ou par mail (vie-scolaire1.0390027t@ac-besancon.fr) **au plus tard le vendredi avant 10h**.
- ✓ Tout empêchement de dernière minute pour réintégrer l'internat doit être signalé par téléphone (03.84.34.17.00) **à partir de 20h puis confirmé par écrit**.

3. MODALITES D'ACCUEIL LES WEEK-END OUVERTS (INSCRIPTION A L'ANNEE)

- ✓ L'internat est ouvert un week-end par mois selon un planning défini dès la rentrée scolaire.
- ✓ Les activités proposées durant les week-ends sont obligatoires pour tous les élèves.
- ✓ Les élèves peuvent sortir les samedis et dimanches après-midi de 13h à 18h30 et le dimanche matin.
- ✓ **La présence à tous les repas est obligatoire.**
- ✓ **Pour la journée Portes Ouvertes du lycée**, un élève peut, de manière exceptionnelle, rester à l'internat sur demande écrite de ses parents et après accord des CPE. Cette demande doit parvenir au plus tard **le mercredi avant 18h.**

4. QUI CONTACTER ?

- ✓ Pour toute absence relative à l'internat, merci de contacter la vie scolaire à l'adresse mail suivante : vie-scolaire1.0390027t@ac-besancon.fr ou par téléphone au : 03.84.34.17.00
- ✓ Pour toutes question relative à l'internat, merci de contacter Mme BOUILLET à l'adresse mail suivante : sarah.bouillet@ac-besancon.fr
- ✓ Pour toute question relative à la section sportive, merci de contacter Mme ABRAINI à l'adresse mail suivante : marie.abraini@ac-besancon.fr
- ✓ Pour toute question individuelle concernant votre enfant, merci de contacter le CPE référent de la classe selon le tableau suivant :

Mme ABRAINI (marie.abraini@ac-besancon.fr)	2GT1, 2GT2, 1G1, 1G2, TG1, TG2, TG3
	1STI2D, TSTI2D
	2LUM,
	2OL
Mme BOUILLET (sarah.bouillet@ac-besancon.fr)	2GT3, 2GT4, 2GT5, 1G3
	2MT, 1MT, TMT
	1OL, TOL
	1STL, TSTL